

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 163, après le mot :

« crédit-bailleur »,

insérer les mots :

« au titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.